

Bulletin MART

N°64 MAI 2016

Une nouvelle formule

Dans les bulletins de MART, sont traités par des articles de fond tout ce qui touche directement les Contrats de baie n° 1 et 2 des rades de Toulon, ainsi que tout ce qui concerne l'avancement des actions de ces contrats, l'implication des enfants dans certaines écoles du tour de la rade à propos de la protection du littoral ou des berges des cours d'eau, les problèmes survenant dans les rades et bien d'autres encore.

Sont traités par des brèves des informations ou des événements qui ne requièrent pas de développement particulier

Ce numéro propose une nouvelle formule donnant plus de place, sous forme de brèves aux informations rendant compte de l'actualité liée à notre territoire de compétence, mais aussi à des événements se déroulant hors de notre territoire. Ainsi il paraît intéressant de savoir qu'à l'est et à l'ouest de Toulon, deux Contrats de baie, à Hyères et à Marseille, sont en cours d'élaboration. Que certaines pollutions en Méditerranée nous guettent au large de nos côtes. Qu'une nouvelle structure: le Collectif d'Initiative pour l'Environnement du Territoire des Maures (CIETM) est en train de voir le jour...

Evidemment cette nouvelle formule sera souple, lorsque l'actualité le nécessitera ou

Sommaire

-Editorial	P1
-Opération plages propres et ville propre au Pradet	P2
-Le Contrat de baie des Iles d'or	P2
-Le Contrat de baie de la Métropole marseillaise	P3
-Hommage à Paul Pignon	P4
-On reparle de forages pétroliers	P4
-Livre bleu du ScoT valant volet littoral et maritime de TPM	P5
-Collectif d'Initiatives pour l'Environnement du Territoire des Maures	P5
-Incohérence autour de la baie du Lazaret	P6
-Calendrier	P6

lorsque le sujet l'imposera, on pourra revenir à la formule ancienne et laisser plus de place aux articles de fond ou au développement d'une information particulière.

Il ne faut pas oublier que ce bulletin et le site internet de la Fédération MART sont à la disposition des associations fédérées et il est regrettable qu'elles ne se servent pas plus souvent de ces outils de communication.

Il faut souhaiter qu'avec des textes plus courts, accompagnés dans la mesure du possible d'illustrations, les associations s'exprimeront plus facilement dans le bulletin MART.

L'objectif de cette nouvelle formule est une plus grande participation des associations fédérées et une ouverture sur des sujets identiques ou voisins.

Jean Ecochard

Mouvement d'Actions pour la rade de Toulon et le littoral Varois

Fédération créée le 5 mars 1997 Agréée association de protection de l'environnement le 31/10/2013 selon l'article L-141-1
Fédération de 50 associations de l'aire toulonnaise



568e chemin de la calade 83000 Toulon
Tel : 04.94.41.06.98 et 04.94.46.63.43
mail: ecopcb@club-internet.fr
Site internet: <http://www.federation-mart.83.org>



Comité de rédaction: Joel Digo, Jean Ecochard, Dominique Zanini Dejean
Adresse de la rédaction: 568e chemin de la calade 83000 Toulon tel: 04.94.41.06.98 Email: ecopcb@club-internet.fr

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Bulletin d'information interne distribué gratuitement

Opération plages propres et ville propre au Pradet

Cette opération lancée en février 2016 regroupe la mairie du Pradet, les CIL's de San Peyre Avenir, de la Garonne, du nord ouest, le représentant des campings du Pradet et l'Association des commerçants de la ville.

Cette démarche vise à suivre, avec tous les intervenants, l'évolution des projets

« plages propres » et « ville propre ».

Entre autre, elle définit une sensibilisation et une information pour les estivants, propose la pose des poubelles spécifiques aux mégots, des poubelles de plage mieux adaptées à leur environnement et en nombre suffisant.

Le contrat de baie des îles d'or



Ce Contrat se poursuivra de 2016 à 2021, son périmètre et les communes impliquées figurent sur la carte ci-dessus.

L'avant projet a été validé en janvier 2016 par le comité de baie afin d'avoir la validation du Comité d'agrément en juin 2016 et d'envisager la signature de ce contrat de baie fin 2016.

L'évaluation du coût des actions se monte à un peu plus de 13,5 millions d'€ dont plus de 75% pour les réductions de pollutions.

Les enjeux sont presque les mêmes que ceux du Contrat de baie de Toulon:

- Réduction des pollutions
- Gestion durable des ressources et des milieux naturels
- Préservation des fonctionnalités naturelles, gestion du risque

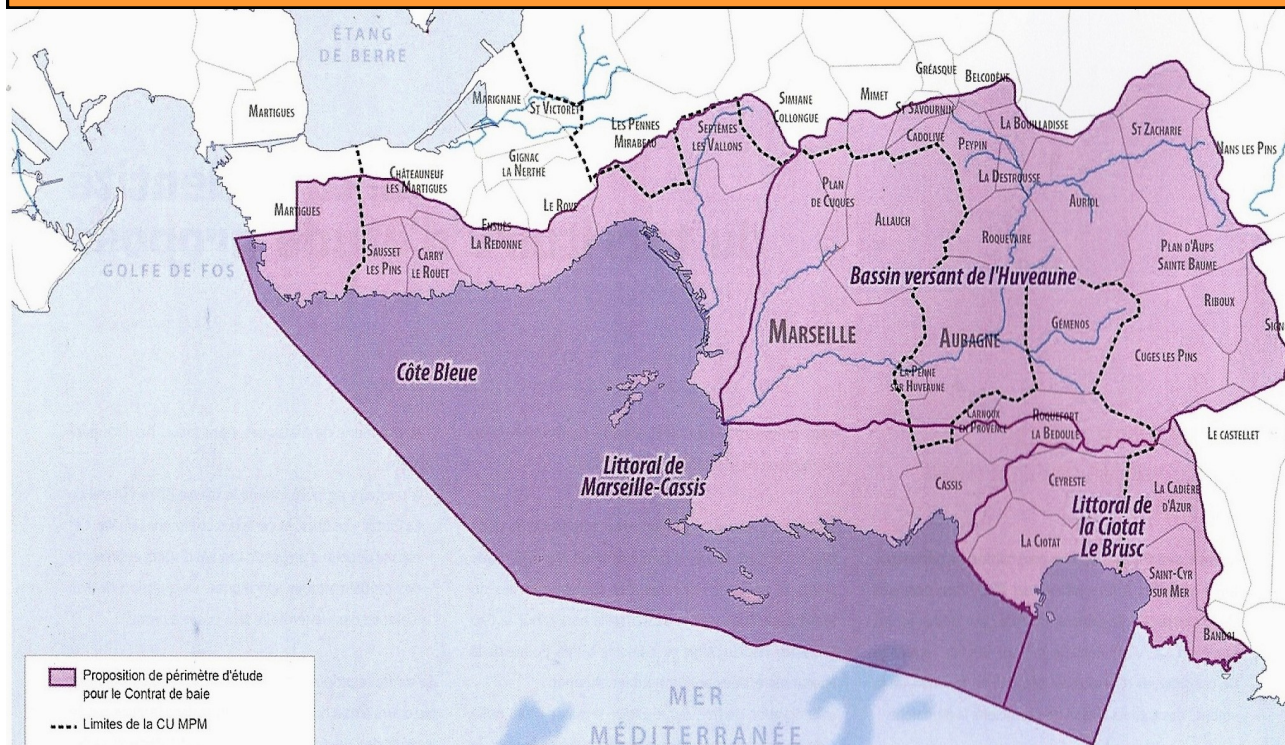
- Animation des acteurs.

Différentes remarques ont été faites par l'Etat qui précise que le Contrat de baie ne doit pas s'inscrire comme un outil d'application opérationnelle du ScoT ou de l'Opération Grand Site (OGS) et que la problématique de l'érosion côtière ne relève pas du champ des compétences d'un contrat de baie...

MART a fait quelques remarques: prendre en compte la population estivale, peu d'actions sur le littoral, augmenter le périmètre marin à l'est afin d'intégrer le canyon des Stoekades, espace à fort enjeu sous marin...

Le Conseil scientifique a insisté sur les priorités dont le bilan hydrologique des cours d'eau côtiers...

Contrat de baie de la métropole marseillaise



Le territoire d'étude est vaste, s'affranchissant des limites administratives de Marseille Provence Métropole (MPM). Le linéaire côtier s'étend sur plus de 130 km de l'anse des Laurons à Martigues à la baie de La Ciotat et de St.Cyr sur mer.

Ce territoire intègre le bassin versant de l'Huveaune et de ses affluents de 198 km² dont on peut noter les nombreuses crues (1892,1907, 1973,1994) avec des débits de l'ordre de 100m³/sec. Egalement le ruisseau des Aygalades qui fait l'objet d'une coulée verte dans l'opération Euro-méditerranéen.

Le Contrat de baie est articulé avec trois autres contrats:

- Contrat Calypso visant à réduire les pollutions toxiques issues des ports.
- Contrat de rivière de l'Huveaune répondant aux enjeux du SDAGE et de la DCE;
- Contrat de l'agglomération de Marseille.

Le dossier sommaire de candidature a été présenté en juin 2012, la signature de ce Contrat de baie a été officialisée fin octobre 2015 pour 6 ans de durée de programmation.

Une gouvernance avec 1 président, celui de MPM et 2 vice-présidents l'un pour la ville de Marseille et l'autre pour la Présidente du Contrat de rivière de l'Huveaune

Le financement de 265 M d'€ pour 89 opérations:

- 143M d'€ par MPM (54%)
- 4,3 M d'€ par le Département 13
- 64 Md'€ par l'Agence de l'eau
- 1,8 M d'€ par la Région PACA
- 1,3 M d'€ par la ville de Marseille
- 0,103 M d'€ par les autres communes
- 32,8 M d'€ par d'autres maîtres d'ouvrages

3 Commissions thématiques:

- Prévenir et réduire les sources de pollution.
- Préserver et restaurer la biodiversité
- Sensibiliser et éduquer.

Quelques observations:

Très ressemblant aux Contrats de baie que nous connaissons

Dans la gouvernance il est prévu 2 vice-présidents dont l'un pour le bassin versant. Dans le Var il n'y a qu'un président pour 2 contrats de baie, à Toulon et à Hyères.

Ce contrat de baie n'intègre pas le golfe de Fos où se trouve les bassins ouest du Grand Port de Marseille et la zone industrielle de Fos. Le golfe de Fos n'est pas non plus dans le contrat de Delta du Rhône mais il est dans le contrat d'agglomération.

Hommage à Paul Pignon



Jusqu'à sa disparition Paul Pignon n'a pas cessé de travailler sur des dossiers de MART. En particulier sur ceux concernant les sentiers littoraux et les nombreux bassins versants de l'ouest toulonnais.

Ces dernières années, lorsqu'il habitait à la Seyne non loin de l'Oïde, il s'est passionné pour ce petit fleuve et la richesse des moulins, lavoirs, canaux.. jalonnant son cours, cela lui a permis d'évoquer et illustrer l'histoire du partage des eaux en Provence et l'utilisation de leur force motrice.

Nous avons mis en forme ses écrits et avec le Maire de la Seyne, **le 19 mai à 11h**, au domaine de Fabregas, le château, nous présenterons le petit livre de l'Oïde et inaugurons un sentier du Domaine, à son nom.

On reparle de recherche de pétrole



En avril 2016 la Ministre de l'environnement a annoncé un moratoire immédiat sur la recherche d'hydrocarbures en Méditerranée, cela veut dire aucun permis d'exploration ni dans les eaux territoriales ni sur le plateau continental.

Sont concernés deux permis celui de « Rhône méditerranée » à 30 km des côtes marseillaise et toulonnaise (voir carte ci-dessus) et celui « Rhône est maritime » en cours d'instruction par le gouvernement.

Même si l'annonce de la Ministre devait stopper cette dernière instruction, le permis de « Rhône Méditerranée » lui, est devant le Conseil d'Etat et l'affaire n'est toujours pas close d'un point de vue juridique.

Un accident comme celui du golfe du Mexique serait beaucoup plus grave dans une mer fermée comme la Méditerranée. Pourtant en Italie, dans l'Adriatique sur une bande de 22 km le long des côtes, il y a 92 plateformes de forage. Le 17 avril 2016 les italiens doivent se prononcer sur l'avenir des forages offshore: oui pour des forages limités dans le temps, non pour des forages jusqu'à épuisement du gisement. Des forages et explorations ont été fait le long des côtes de Croatie et du Monténégro. Enfin des forages producteurs existent en Méditerranée orientale entre Chypre et l'Egypte.

Voir bulletin MART n°50 de novembre 2011 et n°51 de janvier 2012

Approuvé par le Conseil Syndical mi 2012, une première réunion publique a eu lieu fin 2014, une 2ème en mars 2016. Il faut s'étonner d'une concertation publique aussi espacée dans le temps.

C'est un document important étant donné le nombre de communes situées sur cette façade littorale de 293 km. C'est aussi là que ce concentre la plus grande partie de l'économie maritime et l'économie touristique.

Lors de la réunion de La Londe en mars 2016, nous avons appris qu'une étude du BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) avait été faite sur les risques naturels littoraux et la modification du « trait de côte ». C'est important car il ne s'agit pas seulement de transfert de sable sur les plages, mais une réelle modification du littoral par les attaques de la mer et aussi par le ruissellement liée à une urbanisation littorale. Cela est particulièrement visible dans la mauvaise tenue des sentiers littoraux. Le ScoT fera-t-il des recommandations?

CIETM

Collectif d'Initiatives pour l'Environnement du Territoire des Maures

Ce Collectif s'est constitué en 2013 mais 2015 a vu son véritable démarrage sur le département du Var comblant ainsi le vide dans le réseau des CPIE (Collectif d'Initiative Permanent pour l'Environnement) nationaux.

C'est une fédération d'associations et de professionnels dont les objectifs sont de coordonner, fédérer, promouvoir et valoriser les initiatives relatives au mode de vie soutenable dans le massif des Maures et alentours.

Lors de son Assemblée Générale du 18/04/2016 il a été rappelé la structuration du Collectif par l'obtention d'un local à Hyères (17 rue Ernest Reyer) à la Maison de l'Environnement, le recrutement de Christine Sandel comme chargée de mission et la création d'un site internet: cietm.org.

Le travail du Collectif s'appuiera et

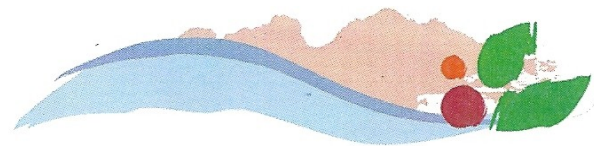
Un autre problème, soulevé, déjà en 2014, c'est celui de la plaisance de proximité où rien n'est envisagé à propos des ports abris aux infrastructures simplifiées et des cales de mise à l'eau publiques dont les habitants riverains et les touristes font grand usage.

Nous avons aussi insisté sur la prise en compte du foncier littoral et plus particulièrement de celui de la Défense. En effet quelles recommandations le ScoT fera-t-il aux communes lorsqu'il y aura des mutations foncières?

Un aspect également non traité est celui de la pollution atmosphérique liée au trafic maritime.

Enfin n'est pas évoquée la question du patrimoine qu'il soit sous la forme de toutes sortes de bateaux ou sur des constructions sur le littoral.

Voilà quelques thèmes non traités par le volet littoral du ScoT et qui à l'évidence devraient être pris en compte.



intégrera les 4 chartes dont dépend son territoire:

- La charte du Parc National de Port Cros
- La charte forestière du territoire des Maures.
- La charte agricole du département du Var.
- La charte départementale de la mer et du littoral.

Les premiers axes d'actions pour le CIETM sont au nombre de trois:

- Consolider la structure en tant qu'acteur territorial
- Construire un projet pédagogique à partir d'une vision partagée du territoire.
- Développer des initiatives et projets de développement durable sur son territoire.

Ce collectif préfigure un CPIE sur le département du Var et MART en fait partie.

Incohérence autour de la baie du Lazaret

Du béton au bord de l'eau

Alors même qu'elle a lancé une procédure d'élaboration d'un nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) la commune de St.Mandrier réalise une démarche parallèle de modification de son POS (Plan d'Occupation des Sols) en vigueur afin de réaliser 170 logements au bord de la baie du Lazaret.

Du béton au milieu d'une zone patrimoniale paysagère et architecturale.

Alors même que la commune de la Seyne met en place, sur sa partie de la baie du Lazaret des mesures de protection avec une Aire de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (AVAP) en lieu et place de sa ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain), la commune de St.Mandrier veut construire des logements collectifs en bordure du littoral en contradiction avec un intérêt paysager qui doit être celui de toute la baie du Lazaret participant pleinement à la mise en valeur et à la qualité paysagère de l'ensemble.

Du béton pour un faux alibi.

D'une part cette opération la proportion de logements sociaux ne couvre pas le déficit de la commune puisque couvrant à peine celui

créé par les nouvelles constructions.

D'autre part cet ensemble immobilier sera très proche d'un site SEVESO seuil haut, dont la gestion du risque vise à éloigner les habitations des sources de danger potentielles.

Enfin, ces constructions prennent la place d'un port à sec dont on a justifié la localisation par le manque de foncier en bordure de mer, la pénurie de ports à sec serait-elle résorbée?

Amer retour aux sources.

Le Maire de St.Mandrier est le Président du Contrat de baie, rappelons que ce Contrat a été créé au départ pour la protection de cette baie du Lazaret...



Calendrier

- 10/05/2016 à 18h au CIETM 17 rue Reyer à Hyères, conférence: Promenade littorale de l'Italie à la Camargue, de la mer vers la terre, par MALTAE
- 13/05/2016 à 18h30 au Foyer de la jeunesse Place d'Armes à Toulon Conférence débat: le Toulon de nos enfants. Evolution de Toulon au 19ème et 20ème siècle
- **18/05/2016 à 18h00 Conseil d'Administration de MART au 568e chemin de la calade à Toulon.**
- 19/05/2016 à 11h au domaine de Fabregas, le château, route de fabregas à la Seyne Hommage à Paul Pignon

BULLETIN D'ADHESION 2016

Nous avons besoin de votre soutien moral et financier. Cette contribution inclut, quadrimestriellement, l'envoi du bulletin MART

Adressez ce bulletin et votre règlement: Fédération MART 568e chemin de la calade 83000 Toulon

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Tel,fax,courriel.....J'adhère à la Fédération MART

Vous trouverez aussi ce bulletin sur notre site internet: <http://www.federation-mart83.org/>

Cotisation minimum en tant qu'association ou personne morale : 30€

Cotisation minimum en tant que membre individuel ou personne physique: 15€

Cotisation en tant que bienfaiteur :100 €.